

Petit Guide de la Rentrée Scolaire



Sommaire



AGNÈS VERSEPUY,
Maire du Taillan-Médoc,
Vice-Présidente
de Bordeaux Métropole
Conseillère Départementale
de la Gironde



Pauline RIVIÈRE
Adjointe au Maire déléguée à la petite enfance,
enfance, jeunesse, école
et vie scolaire



Sigrid VOEGELIN-CANOVA
Conseillère municipale déléguée
aux écoles et à la vie scolaire

p2

Les accueils périscolaires

p5

Les accueils de loisirs du mercredi

p7

Les accueils de loisirs des vacances

p8

Tarifification des accueils

p9

**Restauration Scolaire &
Transports Scolaires**

p10

Calendrier des inscriptions

p10

Contacts utiles

...retrouvez l'emploi du temps au dos du guide

Les accueils périscolaires

Où ?

Dans les écoles maternelles et élémentaires.

Quand ?

Le matin, pendant la pause méridienne et le soir après la classe.

Avec qui ?

Des animateurs qualifiés du service enfance-jeunesse de la ville, garants de la qualité de l'accueil de l'enfant et proposant des activités éducatives ludiques et diversifiées.

Comment ?

Avec des équipes constituées par école afin d'assurer une meilleure cohérence éducative au service de l'enfant en lien avec les familles et les enseignants. L'objectif est de contribuer à l'éveil des élèves dans le respect du rythme de chacun, de développer l'autonomie et de les aider dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Comment s'inscrire ?

Pour avoir accès au service d'accueil périscolaire, les familles doivent avoir remis le « Dossier Unique 2015 - 2016 » complet en mairie au service Guichet Unique.

Les enfants ayant 2 ans et demi à la rentrée scolaire et qui auront leurs 3 ans entre septembre et décembre (de l'année scolaire en cours) seront acceptés :

- Pendant la pause méridienne de 12h à 13h45
- Sur les accueils libres entre 16h et 16h30
- Sur l'APS du matin **ET/OU** du soir sur dérogation individuelle de Mme le Maire (seules les demandes écrites seront traitées).

Attention : Le temps de présence en accueil périscolaire des enfants de moins de 3 ans ne doit pas excéder 2h par jour (en dehors de la pause méridienne le lundi, mardi, jeudi et vendredi) et ne pas excéder 5h le mercredi.



Horaires des accueils périscolaires :

- ▶ **Accueil périscolaire du matin :**
7h15-8h50
- ▶ **Accueil pause méridienne :**
12h00-13h45 *Accueil gratuit (hors coût du repas)*
- ▶ **Accueil périscolaire du soir :**
16h-18h45 *Accueil gratuit de 16h à 16h30*
- ▶ **Accueil du mercredi midi :**
12h-12h45 *Accueil gratuit*

Un coordonnateur des accueils périscolaires est présent sur chaque groupe scolaire afin d'encadrer les équipes d'animation et de faciliter la communication avec les familles et les enseignants. Ils sont assistés par un responsable adjoint sur chaque école.

7h15-8h50

L'accueil périscolaire du matin

Pour qui ?

Tous les enfants dont les parents n'ont pas la possibilité de les amener directement à l'école à 8h50.

Quoi ?

Des activités en petits groupes.

Comment ?

Les animateurs proposent aux enfants de s'éveiller chacun à leur rythme en commençant la journée en douceur autour d'activités calmes : lecture, jeux de société, dessin,...

Temps d'accueil facturé à la présence.

Possibilité d'amener l'enfant à l'heure que l'on souhaite.

12h-13h45

Les activités périscolaires pendant la pause méridienne

Quand ?

Chaque jour sauf le mercredi, dans la limite des places disponibles, en complément du temps de repas.

Quoi ?

Des activités ludiques organisées par les animateurs de chaque école et du service des Sports.

Comment ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives et manuelles, jeux de société, préparation de projets de la ville (carnaval),...

Activités gratuites, ouvertes à tous les enfants et sans inscription.

16h-16h30 / 12h-12h45 le mercredi

Le temps libre

Le soir après la classe et le mercredi de 12h à 12h45, un temps libre récréatif est organisé pour tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux.

Temps d'accueil gratuit.

Possibilité de récupérer l'enfant à tout moment entre 16h et 16h30 et le mercredi entre 12h et 12h45.

16h-18h45

L'accueil périscolaire du soir

Pour qui ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30.

Quoi ?

Des activités en petits groupes. Un goûter équilibré est proposé à tous les enfants qui restent à l'APS du soir.

Comment ?

Les animateurs proposent des activités établies sur le choix des enfants ou des projets des équipes pédagogiques : activités sportives, manuelles, d'éveils ou d'expression, etc. Aménagement d'un espace permettant aux enfants en élémentaire de faire leurs devoirs.

Temps d'accueil facturé à la présence.

Possibilité de venir récupérer l'enfant quand on le souhaite.

À partir du 14 septembre - 16h30-17h30

Les Ateliers Découvertes

Pour qui ?

Tous les enfants qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux à 16h30 et inscrits préalablement par leurs parents.

Quoi ?

Des Ateliers Découvertes d'une heure, ludiques et éducatifs, organisés par tranche d'âge et par cycle de vacances à vacances.

Comment ?

Encadrés par des professionnels du domaine de l'activité choisie : animateurs, danseurs, éducateurs sportifs, plasticiens,.... L'inscription d'un enfant à un cycle l'engage à y participer dans sa totalité et pendant toute la durée de l'atelier (pas de départ possible avant 17h30).

Objectifs de ces activités

Découvrir de façon dynamique et ludique de nouvelles disciplines. Encourager la participation et la créativité des enfants.

Comment s'inscrire ?

Inscription sur place auprès des coordonnateurs ou des animateurs de l'APS, lors de la rentrée scolaire et avant chaque cycle compris entre deux périodes de vacances scolaires.

Temps d'accueil facturé à la présence (Tarifs des Accueils Périscolaires).

Les accueils de loisirs du mercredi

L'accueil de Loisirs Mercredi

Pour qui ?

Les enfants de 3 à 12 ans. 80 places maternelles et 56 places élémentaires.

Quand ?

Les mercredis de 12h00 à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent à partir de 14h et jusqu'à 18h30. (Deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

Où ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane », les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

Quoi ?

Activités de création, jeux pré-sportifs, jeux de motricité, jeux à thèmes,...

Comment ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 10 enfants en maternelle et 1 pour 14 en élémentaire.

L'accueil Sports et Associations

Pour qui ?

Pour les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau commence avant 16h. 28 places.

Quand ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles sont libres de venir chercher leurs enfants quand elles le souhaitent jusqu'à 18h30 (deux modes de tarification sont appliqués : avant ou après 16h).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Ce service permet aux enfants dont les deux parents travaillent, de s'inscrire à une association sportive taillannaise.

Pour les enfants scolarisés dans les écoles du Bourg, de Tabarly ou de La Boétie, un bus vient les chercher à 12h00 et les amènent déjeuner sur le groupe scolaire Jean Pometan. Le bus dépose ensuite les enfants inscrits aux Accueils Multisports et Sports et Associations au Stade Municipal.

L'accueil Mercredi Multisports

Pour qui ?

Les jeunes taillannais âgés de 6 à 12 ans qui souhaitent s'essayer à un large éventail de disciplines sportives, mais également les enfants inscrits à une association sportive dont l'entraînement a lieu sur le stade et dont le créneau ne commence qu'après 16h (l'enfant pourra participer à la séance du multisport et à son entraînement en association). 42 places.

Quand ?

Les mercredis de 12h à 18h30. Les familles s'engagent à laisser leurs enfants jusqu'à 16h30 et sont libres de venir les chercher quand elles le souhaitent entre 16h30 et 18h30 (une tarification unique).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Parcours de découverte des sports : jeux de motricité, jeux d'agilité, sports collectifs, activités sportives à dimension artistique... ainsi que des sorties sont proposés aux enfants.

Chaque mercredi : goûter à 16h.

1 encadrant pour 14 enfants.

Tarification à la demi-journée.



Les accueils de loisirs des vacances

Les Vacances Sportives

Pour qui ?

Les jeunes taillannais âgés de 6 à 14 ans qui souhaitent découvrir et pratiquer de multiples activités sportives et de loisirs.

Petites vacances : 48 places

Grandes vacances : 60 places

Quand ?

Pendant les vacances scolaires (à l'exception des vacances de Noël et de 3 semaines en été).

Où ?

Au stade municipal.

Quoi ?

Des animations sportives encadrées par des éducateurs sportifs diplômés (STAPS, BPJEPS).

Pour les 6-9 ans : parcours initiation aux sports : jeux d'opposition, activités de pleine nature, jeux de raquettes,... ainsi que des sorties sont proposés aux enfants. Tarif journalier.

Pour les 10-14 ans : une activité par semaine est proposée sous forme de stage de 3 à 5 jours chaque matinée, puis des activités sportives ou des sorties sur les après-midi.

**Tarification : forfait journée pour les 6-9 ans
et forfait stage pour les 10-14 ans.**

L'Accueil de Loisirs Vacances

Pour qui ?

Les enfants de 3 à 12 ans, 64 places en maternelles et 70 places en élémentaires.

Quand ?

Pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leurs enfants entre 7h30 et 9h30 le matin et les récupérer entre 16h30 et 18h30.

Où ?

Les 3-6 ans sont accueillis à « La Cabane » et les 6-12 ans à l'école élémentaire Jean Pometan. L'accueil du soir pour les plus de 6 ans s'effectuera à l'école jusqu'à 18h, puis à « La Cabane ».

Comment ?

L'équipe d'animation propose un programme d'activités pédagogiques variées. 1 encadrant pour 8 enfants en maternelle et 1 pour 12 en élémentaire.

Quoi ?

En plus d'un programme d'animation pédagogique ludique varié, des sorties seront proposées chaque semaine : stade nautique, jardin public, ferme pédagogique, zoo, musée, exposition...

Chaque jour : temps calme entre 13h et 14h (sieste pour les plus petits ou les plus fatigués jusqu'à 15h) ; goûter à 16h.

Tarification : forfait journée



Tarifification des accueils

Tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.

Une facturation des prestations réalisées est adressée par la mairie à la fin de chaque mois.

Afin de favoriser l'accès au plus grand nombre à toutes les activités enfance-jeunesse, la tarification est établie en fonction des ressources des familles.

Quotient familial mensuel	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs Mercredi (départ avant 16h)	Accueil de loisirs Mercredi (départ après 16h)	Accueil de Loisirs Vacances	Accueil Mercredis Multisports	Accueil Sports & Asso. (départ avant 16h)	Accueil Sports & Asso. (départ après 16h)	Vacances Sportives
0 € - 420 €	0,85€	4,85 €	5,70 €	8,15€	6,70 €	4,85 €	5,70 €	9,65 €
421 € - 730 €	1,05€	5,85 €	6,90 €	10,25€	7,90 €	5,85 €	6,90 €	11,75 €
731€ - 950 €	1,20€	6,60 €	7,80 €	12,20€	8,80 €	6,60 €	7,80 €	13,70 €
951 € - 1200 €	1,35€	7,10 €	8,45 €	13,65€	9,45 €	7,10 €	8,45 €	15,15 €
1201 € - 1500 €	1,50€	7,50 €	9,00 €	14,60€	10,00 €	7,50 €	9,00 €	16,10 €
1501 € - 2000 €	1,60€	7,80 €	9,40 €	15,10€	10,40 €	7,80 €	9,40 €	16,60 €
2001 € - 2500 €	1,70€	8,10 €	9,80 €	15,60€	10,80 €	8,10 €	9,80 €	17,10 €
2501 € et +	1,80€	8,40 €	10,20 €	16,10 €	11,20 €	8,40 €	10,20 €	17,60 €
Hors commune	1,95€	8,65 €	10,60 €	16,60€	11,60 €	8,65 €	10,60 €	18,10 €

À NOTER :

- La facturation des prestations est établie **en fonction du nombre de présences en APS et en ALSH.**
- Le Quotient Familial Mensuel** = (Revenu imposable / Nombre de parts) divisé par 12.
- L'avis d'imposition est à présenter chaque année au guichet unique **avant le 31 DÉCEMBRE.**
- Le paiement peut s'effectuer :**
au service de la régie / par prélèvement mensuel / par internet (kiosque famille) / par chèque CESU

Restauration Scolaire



La préparation des repas des écoles est confiée à la société SRA-ANSAMBLE qui vous adresse directement chaque mois la facture des repas que votre (vos) enfant(s) consomme(nt).

Les menus sont élaborés à partir d'un plan alimentaire équilibré et validé par une diététicienne. Ils sont par ailleurs proposés à un comité d'usagers, composé notamment de représentants des parents d'élèves et des services municipaux. Les établissements élémentaires sont tous équipés de self-services. Afin de renforcer l'accompagnement du temps de repas en élémentaire, un animateur renforce l'équipe de service dans chaque restaurant scolaire.

Dans les écoles maternelles, un service à table est assuré. Les enfants sont accueillis par le personnel municipal qui les aide à déjeuner. Ils sont incités à goûter et à manger toutes les composantes du repas.

Réservation des repas : Le système de réservation par badge a été supprimé.

Lors de l'inscription ou de la mise à jour de votre dossier unique, vous devrez compléter une feuille d'inscription à la restauration scolaire qui sera remise au service « Guichet Unique » de la ville. Vous indiquerez alors la fréquentation prévisionnelle de vos enfants (tous les jours scolaires, certains jours particuliers, exemple : tous les lundis ou occasionnellement...).

Annulation des repas :

Si vous souhaitez annuler la réservation d'un repas pour un enfant, il vous sera demandé de respecter un délai de 48 heures. À défaut, le repas vous sera facturé.

Les annulations devront être effectuées auprès de notre prestataire de restauration SRA-ANSAMBLE :

- sur leur site internet : www.ansamble.fr (portail familles)
- par téléphone : 05.56.95.92.45
- par mail : alestrade@ansamble.fr

Si votre enfant est malade et que ce délai n'a pu être respecté, vous devrez impérativement prévenir SRA-ANSAMBLE également par mail ou par téléphone (même coordonnées que citées précédemment) le jour de l'absence de votre enfant. Dans ce cas, le repas ne vous sera pas facturé.

De même, en cas d'absence de l'enfant du fait de motifs indépendants de la volonté de la famille (grève, sortie scolaire, classe découverte ou classe verte...), les repas ne seront pas facturés. Les familles ne sont pas tenues, dans ce cas, d'informer la société SRA-ANSAMBLE.

Vous pourrez également inscrire votre enfant exceptionnellement un jour où il ne fréquente pas la restauration à condition de l'inscrire en suivant les mêmes modalités et en respectant le même délai de 48 heures.

Tarifification des repas :

Quotient familial mensuel	Tarifs d'un repas
0 € - 420 €	0,88€
421 € - 730 €	2,10€
731€ - 950 €	2,70€
951 € - 1200 €	3,15€
1201 € - 1500 €	3,35€
1501 € - 2000 €	3,45€
2001 € - 2500 €	3,55€
2501 € et +	3,65€
Hors commune	3,80€

Transport Scolaire

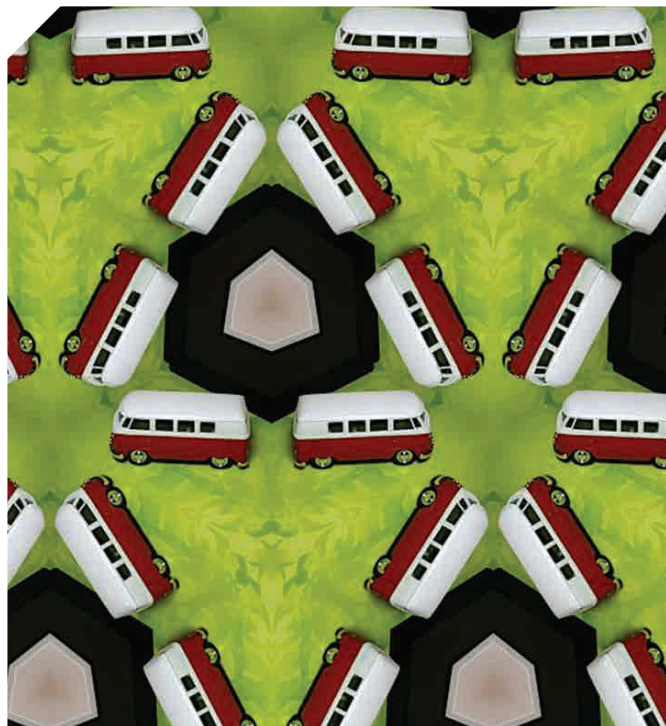
Co-organisé avec Bordeaux Métropole, le transport scolaire en car est gratuit pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Plusieurs circuits sont organisés afin d'offrir ce service à toutes les familles taillannaises. Un agent municipal accompagne chaque trajet. Le matin, le car passe à partir de 8h00 et le soir il repart des écoles à partir de 16h00. Retrouvez les horaires et les arrêts sur le site de la ville : www.taillan-medoc.fr, rubrique âges de la vie / vie scolaire et périscolaire.

Il existe également un transport scolaire payant qui dessert le collège François Mauriac et le collège d'Hastignan à Saint-Médard-en-Jalles.

Vous pouvez demander davantage de renseignements et vous inscrire à ce service au guichet unique en Mairie :

- par téléphone : 05.56.35.60.92
- par mail : guichetunique@taillan-medoc.fr



Calendrier d'inscriptions

**Vacances Sportives, Accueil de loisirs mercredi, Accueil de loisirs vacances, Accueil Mercredi Multisports, Accueil Sports et Associations.
Année scolaire 2015/2016**

Périodes	Début inscriptions	Fin des inscriptions	Date limite des annulations	
			Mercredis	Vacances
Mercredis Septembre-Octobre 2015	1 ^{er} Juillet 2015	26 Août 2015	7 jours avant	
Vacances de Toussaint du 19 au 30 octobre 2015 Mercredis Novembre-Décembre 2015	9 Septembre 2015	18 Septembre 2015	7 jours avant	2 Octobre 2015 (inclus)
Vacances de Noël 2015 (ouverture de la structure du 21 au 24 décembre) Mercredis Janvier-février 2016	12 novembre 2015	20 novembre 2015	7 jours avant	4 décembre 2015 (inclus)
Vacances Hiver (du 15 au 26 février) Mercredis Mars - Avril 2016	6 janvier 2016	15 janvier 2016	7 jours avant	29 janvier 2016 (inclus)
Vacances Printemps (du 11 au 22 avril) Mercredis Mai-Juin 2016	2 mars 2016	11 mars 2016	7 jours avant	25 mars 2016 (inclus)

MODALITÉS :

Toute présence aux Vacances Sportives, Accueil de loisirs mercredi, Accueil de loisirs vacances, Accueil Mercredi Multisports ou Accueil Sports et Associations **doit impérativement faire l'objet d'une réservation pour la période souhaitée.**

Afin de faciliter vos démarches et de limiter vos déplacements en mairie, la ville du Taillan Médoc vous propose de recourir aux services dématérialisés du « **Kiosque Famille** » (renseignements auprès du Service Enfance Jeunesse 05.56.35.54.94)
Les réservations et annulations doivent se faire pendant les périodes mentionnées sur le Calendrier de réservations (dès 9h le 1^{er} jour de la période de réservation)

Pour les familles ne disposant pas d'un accès internet, les réservations et annulations peuvent également se faire par papier.

Contacts utiles

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Directeur : Etienne SALIN
Tél. : 05.56.35.65.68
Courriel : direction.ejes@taillan-medoc.fr

Service des Affaires Scolaires

Responsable : Emmanuel BOUREAU
Accueil & Guichet Unique : Audrey HAUMIER
Tél. : 05.56.35.60.92
Courriel : guichetunique@taillan-medoc.fr

Service des Sports

Responsable : Emmanuelle PES
Tél. : 05.56.42.70.43
Courriel : sports@taillan-medoc.fr

Service Enfance et Jeunesse

Responsable : Stéphane BAUP-DANTY-LUCQ
Tél. : 05.56.35.54.96
Courriel : coordinateur.jeunesse@taillan-medoc.fr
Responsable Adjointe : Céline GOMBEAU
courriel : enfance@taillan-medoc.fr
Responsable ALSH : Hervé FEMOLANT
Tél. : 05.56.35.14.15 / 06.71.57.63.61

COORDONNÉES DES ÉCOLES

École Maternelle du Bourg

Avenue de Soulac - Tél. : 05.56.57.01.34
Courriel : maternelle-bourg@wanadoo.fr
Directrice : Mme EDELY
Coordonnatrice APS : Tatyana CLAUDE
Tél. : 06.74.13.26.74
Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

École Maternelle La Boétie

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.05.65.23
Directrice : Mme MARCILLAUD
Courriel : E.MatLaBoetie.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Jeremy DELAGE
Tél. : 06.72.88.03.66
Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

École Maternelle Jean-Pometan

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.38.23
Directrice : Mme PÉREZ DE SAN ROMAN
Courriel : E.Mat.Ormes.LeTaillanMedoc@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Damien NGUYEN
Tél. : 06.72.88.03.67
Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

École Élémentaire Eric Tabarly

Rue Éric Tabarly - Tél. : 05.56.35.84.97
Courriel : ce.0331313y@ac-bordeaux.fr
Directeur : M. BOUGON
Coordonnatrice APS : Tatyana CLAUDE
Tél. : 06.74.13.26.74
Courriel : coordo.tabarly@taillan-medoc.fr

École Élémentaire La Boétie

Avenue Bossuet - Tél. : 05.56.95.86.87
Courriel : ce.0331746u@ac-bordeaux.fr
Directeur : M. PUECH-DEJEAN
Coordonnateur APS : Jeremy DELAGE
Tél. : 06.72.88.03.66
Courriel : coordo.boetie@taillan-medoc.fr

École Élémentaire Jean-Pometan

Rue de la Liberté - Tél. : 05.56.95.28.42
Directeur : M. DE SAINT-LÉGER
Courriel : ce.0332526s@ac-bordeaux.fr
Coordonnateur APS : Damien NGUYEN
Tél. : 06.72.88.03.67
Courriel : coordo.pometan@taillan-medoc.fr

DATES SCOLAIRES À RETENIR

Retour à l'école : Mardi 1 septembre 2015

Du 2 novembre au 26 février 2016 :

Retrait des dossiers de préinscription pour l'année scolaire 2016-2017.

Novembre - Décembre 2015 :

Présentation de l'avis d'imposition au service des Affaires Scolaires pour l'application des tarifs de la restauration scolaire

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint 2015 :

du 17 Octobre au 2 Novembre 2015

Vacances de Noël 2015 :

du 19 Décembre au 4 Janvier 2016

Vacances d'Hiver 2016 :

du 13 au 29 Février 2016

Vacances de Printemps 2016 :

du 9 au 25 Avril 2016

Vacances d'Été 2016 :

Mardi 5 Juillet 2016

Emploi du temps 2015/2016

Écoles élémentaires & maternelles

HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
7h15	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9h00 - 12h00	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe	3h de classe
	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires	Temps libre 12h-12h45	Pause méridienne Activités périscolaires	Pause méridienne Activités périscolaires
13h45 - 16h00	2h15 de classe	2h15 de classe		2h15 de classe	2h15 de classe
16h30	Temps libre	Temps libre		Temps libre	Temps libre
18h45	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire		Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire	Ateliers Découvertes 16h30-17h30 Accueil périscolaire

En orange :

Les temps d'accueils périscolaires organisés sous la responsabilité de la commune et encadrés par les animateurs.

En blanc :

Les temps scolaires organisés sous la responsabilité de l'Éducation Nationale et encadrés par les enseignants.

